

Paris, le 16 mars 2026

L'UNSA était représentée par Jérôme CHAUR et Nicolas MARTEL.

Le Groupe de Travail a abordé trois thèmes pour l'Administration Centrale : différentes annexes de directions pour le **RIALTO** ; un point sur le déploiement de **Mon SelfMobile** et une discussion sur la gestion des **intempéries**.

1. Annexe RIALTO Administration Centrale :

L'administration a présenté trois annexes au RIALTO définissent les modalités spécifiques d'aménagement du temps de travail :

- **Celle du Secrétariat général (SG)** vise principalement à clarifier l'organisation des astreintes au sein des différents services en particulier les agents concernés et les **modalités d'indemnisation**.
- **Celle de la DGAL** encadre les **astreintes quotidiennes** (notamment pour les cadres dirigeants), les **périodes de haute activité** (crises sanitaires) et les **heures supplémentaires**, avec des règles strictes pour les agents en forfait jours.
- **Celle de la DGER** présente les heures supplémentaires ponctuelles (salons, débats parlementaires) et les astreintes de direction, sans dispositifs élargis.

Pour l'annexe DGAL, l'UNSA a rappelé l'importance d'un suivi des **temps de repos** pour les agents soumis au forfait jours, ainsi que la nécessité d'établir un bilan régulier des **heures supplémentaires**. Les pics d'activité liés aux urgences sanitaires peuvent engendrer une fatigue chronique.

Les annexes DGER et SG ont été adoptées avec quelques ajustements de rédaction. Une **version amendée de l'annexe DGAL** serait proposée prochainement.

II. RETEX outil « Mon SelfMobile »

Depuis le **1^{er} janvier 2026**, **Mon SelfMobile** est déployé pour tous les agents de l'Administration Centrale. Cette migration, menée dans un **délai contraint**, a inclus une **mise à jour de la FAQ** et des corrections via des **COPIL hebdomadaires**. Une **dizaine d'évolutions** restent en attente : certaines validées en interne, d'autres soumises à un **comité interministériel** pour arbitrage, si refus la mise en œuvre sera bloquée.

L'**enquête de satisfaction** (12 % de répondants) révèle une **adoption encore limitée** de l'outil par les agents.

L'administration prévoit de travailler sur l'**ergonomie**, renforcer l'**accompagnement** (webinaires, café numérique, fiches pratiques) et adapter la **mallette pédagogique** en parallèle des résolutions de tickets.

L'UNSA a souligné que certaines **adaptations restent en attente** (prise en compte des temps partiels, thème pour des absences) et espère que ces points seront corrigés à court terme.

Par ailleurs, l'UNSA a **revendiqué une reconnaissance spécifique** pour les **RH de proximité**, dont l'engagement pour réussir le déploiement de Mon SelfMobile a été important. Elle a ainsi proposé que ces agents bénéficient d'un **CIA (Complément Indemnitare Additionnel) bonifié**.

L'administration a pris acte de cette demande de bonification du CIA sans s'engager.

III. Gestion des risques climatiques : Canicule et autres intempéries

À la demande des organisations syndicales, un point a été fait sur les **mesures mises en place pour faire face aux événements climatiques**.

Sur les fortes chaleurs : l'administration a rappelé que le **code du travail**, un **décret et arrêté de mai 2025** encadrent les mesures de prévention selon les **seuils de vigilance** définis par **Météo-France** (jaune/orange/rouge). Le **DUERP** intègre déjà ce risque de fortes chaleurs et depuis **juin 2025**, des **actions** ont été prises (affichages, mails, consignes d'hydratation et aménagement des horaires). L'objectif est d'assurer la **continuité du service** tout en protégeant la **santé des agents**.

L'UNSA a **exprimé des réserves** sur les **délais de mise en œuvre** des mesures, souvent trop longs (jusqu'à **48 heures**), ce qui peut exposer les agents à des situations à risque sans protection immédiate.

L'administration a **reconnu ce point** et s'est engagée à **mieux formaliser les mesures** en amont. Une **information proactive** pourra être diffusée sur l'intranet pour alerter les agents et les managers **dès que possible** avant les épisodes de forte chaleur.

Pour les **autres intempéries**, comme les épisodes neigeux ou les inondations, **aucune disposition écrite spécifique** n'existe. Les **principes généraux de santé et de sécurité au travail** restent applicables. À titre d'exemple, lors de l'**épisode neigeux de début 2026**, les agents ont été invités à **informer leur supérieur hiérarchique** en cas d'impossibilité de se rendre sur leur lieu de travail ou de retard. Il appartient ensuite au **manager** d'ajuster les conditions de travail de l'agent concerné (télétravail, récupération des heures, etc.).

L'UNSA a **souligné la nécessité de cadrer davantage** pour éviter des disparités de traitement entre les services et garantir une **équité** pour tous les agents.